

chemins de fer devraient engager le Gouvernement à se montrer très prudent à propos de l'énorme dépense que comporte cette proposition.

J'ai commencé en citant les paroles prononcées sur ce sujet par le premier ministre au cours du débat sur l'adresse. Le discours du trône disait aussi :

Au sujet des frets maritimes pour surmonter les embarras causés au commerce d'exportation par cette puissante coalition connue sous le nom de conférence de l'Atlantique-Nord.

Remarquez les termes : "les embarras causés au commerce d'exportation par cette puissante coalition connue sous le nom de la conférence de l'Atlantique-Nord. Le ministre des Chemins de fer ne prétendra pas je conjecture, que l'exploitation des services de navigation ne demande pas presque nécessairement une conférence des intéressés. S'il existe une coalition il faut s'en occuper, mais j'ose prédire que la solution proposée par le Gouvernement n'aura aucun effet. Le Gouvernement a déjà fait voter une loi pour régler les tarifs de transport sur les Grands lacs, puis il a été obligé d'y renoncer et de supplier les compagnies américaines de venir la violer. Il dut s'engager à compenser ces compagnies en cas de poursuites pour violation de la loi canadienne. Au cours du débat sur l'adresse, le premier ministre disait :

Cette Chambre recevra bientôt un rapport révélateur sur ce syndicat et sa réglementation des tarifs de transports maritimes.

A quel rapport faisait-il allusion? Au rapport connu sous le nom de rapport Preston, ou non? Ce point devrait être éclairci. Il ajoutait :

Nous proposons la solution dont parle le discours du trône. Elle sera expliquée minutieusement à la Chambre en temps et lieu et nous espérons qu'elle aidera à résoudre nos problèmes nationaux.

Nous espérons que l'effort du gouvernement canadien ne sera pas isolé et que nous pourrions compter sur la coopération de tous les Dominions autonomes, et même du gouvernement de la mère patrie, dans cette lutte contre ce grand monopole du transport maritime dont souffrent, non seulement le commerce du Canada, mais le commerce de l'Australie, de l'Union Sud-Africaine, de la Nouvelle-Zélande. . .

Ainsi de suite. Je ferai remarquer que le premier ministre en a bien rabattu à propos de l'intangibilité de cette convention, depuis que le débat est commencé. Maintenant, elle est susceptible d'être modifiée si elle est renvoyée au comité. Il me semble que le Gouvernement devrait expliquer pourquoi il est obligé de modifier son attitude et pourquoi, dans le cas où sir William Petersen refuserait d'exécuter ce contrat ou un contrat modifié, il s'en rapporterait jusqu'à ce point à la Chambre. Je n'ai cessé de dire à propos des ouvertures de crédit qu'il semble absolument néces-

[M. Sutherland.]

saire d'épuiser tous les moyens de renseignements lorsque le ministère demande certains fonds. Le projet actuel comporte une très forte dépense, plus considérable que maintes gens ne se représentent, trop forte pour le pays dans les circonstances actuelles, à moins que le succès ne soit complètement assuré.

Je n'ai pas l'intention de prolonger mes remarques. J'ai essayé de signaler quelques-uns des motifs qui rendent le contribuable sceptique quant à la sincérité du Gouvernement dans cette affaire. Je crois qu'il a raison de se méfier de la conduite du Gouvernement depuis le commencement. Son refus de nommer un comité à la dernière session porte à croire qu'il n'attachait guère d'importance au travail accompli par le comité spécial de 1923. Son choix comme commissaire enquêteur, véritable ou simulé dans cette affaire, d'un homme dont la notoriété ne le justifiait pas de lui confier pareille tâche prête aussi au soupçon. M. Preston en effet, est bien connu à cause de sa participation aux scandales électoraux du passé et à d'autres transactions touchées, choses que l'on oublierait bien, sans la persistance du Gouvernement à le tenir au premier plan en l'identifiant à des projets comme ceux dont il est question. Je voudrais bien savoir quelle compétence particulière cet homme a jamais montrée pour le désigner à un rôle aussi important que celui qu'il paraît avoir rempli dans la présente circonstance. Le Gouvernement ne peut certainement pas répondre par le silence à toutes ces questions qui lui ont été posées et répétées.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si l'honorable député me permet de lui couper la parole, je répondrai à cette question. M. Preston a été choisi parce que c'est un bon chat.

M. SPENCE: Veuillez expliquer cela.

M. SUTHERLAND: Je ne comprends pas.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député ne sait-il pas ce qu'est un bon chat?

Quelques VOIX: Plus fort.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je dis que M. Preston a été nommé parce qu'il est bon chat — C-h-a-t.

M. SUTHERLAND: Nous obtenons quelques bribes de renseignements après un long délai. Nous savons maintenant que cet homme a été nommé parce qu'il est bon "chat", mais un chat mange généralement la souris lorsqu'il l'attrape d'après les observations que j'ai faites sur les félins. Je ne puis croire que le ministre de l'Agriculture est sérieux. Parce que c'est un bon chat; certains honorables députés désirent peut-être en connaître un peu plus sur le compte de ce chat expert. Il y a si